

LA CORNOUAILLE DES CÔTES-D'ARMOR

CHÂTEAUX ET MANOIRS

I – Les châteaux forts

De l'essor des seigneuries aux XII^e et XIII^e siècles ne subsiste que le souvenir de sept châteaux forts d'une certaine importance ; tous ont disparu. L'origine de cinq d'entre eux se confond avec celle d'un village ou d'une petite ville : Glomel, Maël-Carhaix, Callac, Rostrenen et Pestivien (détruit en 1363). Le Pélinec, principal fief de Canihuel, possédait, en 1370, mottes et douves. Quant à Beaucours, en Saint-Nicolas-du-Pélem, propriété en 1447, de la puissante famille de Malestroit, peu de vestiges d'un vaste ensemble avec logis seigneurial pourvu d'un pont-levis avec herse, existent encore de nos jours ; on peut penser qu'il s'agissait ici comme à Glomel, au fond d'un vallon humide, d'une construction de type « Wasserburg », surélevée et entourée de fossés.

Les châteaux forts et même les maisons fortes plus modestes fonctionnaient, dans ce territoire vaste et relativement peuplé, comme des « articulations majeures des fiefs » (1), reflétant une dominance seigneuriale, laïque ou ecclésiastique.

Le territoire étudié était parsemé d'une multitude de ces petites places fortes de moindre importance puisqu'on assiste, après la guerre de Cent Ans, à une remise en valeur des terres et à un renouveau de l'implantation seigneuriale. Des traces d'enceintes médiévales sont attestées à Kergtist-Moëlou, Plouguernével (Goas Louis), Rostrenen (Kerbescond) et Trémargat (Parch Crec'h). Aussi réutilise-t-on souvent un site ancien et habité depuis longtemps, comme exemple Castel-Laouenan en Paule.

Ces édifices fonctionnaient suivant un schéma bien connu liant la résidence seigneuriale à l'exploitation agricole et surtout à la défense dans un lieu choisi pour son intérêt stratégique.

Pour Callac et Rostrenen qui comptent, avant 1420, parmi les grandes seigneuries laïques de Cornouaille possédant treize paroisses chacune, le choix topographique n'est pas le fruit du hasard : les châteaux s'élèvent près de reliefs accidentés, à proximité de cours d'eau ou de rivières, à l'orée de zones forestières, mais surtout aux endroits clés qui permettent la surveillance des voies de communication, des marchés et des foires [fig. 1 Carte 1].

La faible fréquence de grands châteaux fortifiés s'explique par l'isolement géographique de ce pays de la Bretagne intérieure qui était, comparé aux marches de la province, bien moins exposé aux convoitises territoriales. Seul Rostrenen est désigné, en 1474, comme « forteresse », et son donjon nécessite déjà, un siècle plus tard, des restaurations.

Les archives (2) nous permettent d'imaginer quelques aspects de Callac à la fin du XV^e siècle ; des fortifications entouraient la ville close avec la chapelle Sainte-Catherine, les halles, le pilori, les habitations, mais également le château lui-même. L'enceinte urbaine, de dimensions modestes, était pourvue de tours, carrées au sud et circulaires au nord. Cette ancienne structure est restée visible dans le tissu urbain actuel. A l'est, une porte fortifiée donnait accès à l'enceinte du château dont le corps de logis était flanqué de quatre tours d'angle [fig. 2, château de Callac, dessin de Frotier de la Messelière].

C'est en 1474 que le duc François II institue un droit de billot -impôt sur le vin- pour la juridiction et terre de Callac afin de permettre à Charles de Plusquellec d'améliorer les défenses de son château. Le texte met aussi l'accent sur le besoin général de consolider et de restaurer les fortifications existantes afin d'améliorer la résistance aux agressions et d'assurer la protection de la population civile.

Un document de 1509 (3) nous renseigne sur quelques détails fort intéressants concernant des travaux exécutés au château de Callac. Entre Louis de Quenec'hivillic, bailli de la Cour de Callac, Morice du Bois, châtelain et receveur de la Cour ainsi que Jean Pridiry couvreur, se conclut un marché. Il s'agit de couvrir et de réparer le château « tant aux tours, sales, chambres, de portez (dépendances) et cuisines », ainsi que « hourder (fermer) toutes les fenêtres dudit chasteau où il y a carence de fenêtres ». Le couvreur livre le genêt (chaume) pour la toiture du logis et des communs, le châtelain fournit le bois de charpente.

On peut s'étonner de voir un château fort couvert de chaume.

Des informations précises sur les chapelles, leur emplacement au sein de l'édifice médiéval et leur architecture, font défaut. S'agissait-il de constructions indépendantes, telle la chapelle du Pélinec dédiée à saint Gildas et construite peu après 1400, ou bien d'oratoires domestiques intégrés, comparables à ceux d'autres grandes demeures féodales bretonnes, tels ceux de Dinan, Tonquédec, la Roche-Jagu, le Hac ou Kérouzéré ?

Peu d'informations aussi sur le cadre de vie seigneurial, les aménagements intérieurs, le mobilier, à l'exception de ce rare et d'autant plus précieux inventaire dressé en 1531 (4) au château fort de Rostrenen et confirmant une constante de l'aménagement de l'espace privé de la noblesse de cette époque. On y dénombre une quarantaine de tapisseries de verdure, c'est-à-dire à décor végétal ou animalier ; l'une d'elles porte les armoiries de la baronnie de Rostrenen. Une trentaine de coffres étaient prêts à être démontés pour suivre le seigneur dans ses déplacements habituels. Ce mobilier, aisément transportable, s'adaptait parfaitement à un mode de vie itinérante qui était, alors, la règle. La désignation des pièces « chambre de Rohan, petite salle, chambre du gouverneur, salle seconde et cabinet de mademoiselle » laisse supposer une habitation assez vaste où une seule unité peut contenir une douzaine de coffres.

Avec l'essor des fermes et métairies, la fonction agricole l'emportera définitivement sur la fonction militaire ou défensive. Parmi les priviléges seigneuriaux, les moulins à eau fort nombreux et constamment entretenus

(voir Moulins, p.), assuraient une partie considérable des revenus. Le nombre de **colombiers** était élevé mais aucun exemple n'a été conservé. Fait rare et isolé, des **forges** sont attestées en 1666 à Plounévez-Quintin ; celle du Pélinec avaient déjà disparu avant 1749. On ignore si cette activité métallurgique remontait à l'époque médiévale, à l'instar de celle des Rohan aux forges des Salles en Sainte-Brigitte (Morbihan) qui comptent parmi les plus anciennes de Bretagne.

L'histoire des deux grands châteaux forts : Callac et Rostrenen, est surtout celle de leur déclin, aisément lisible à travers les documents d'archives. Lorsque, pendant les guerres de la Ligue et après un demi-siècle de rattachement à la couronne, la Bretagne perdra sa puissance féodale, l'ordre donné par Henri IV de démolir la forteresse de Rostrenen s'inscrit dans le cadre général des mutations du système féodal face au renforcement du pouvoir royal. En 1682 Rostrenen n'est que « fondements, murailles, ruines et tours écroulées » (5). Callac connaît un sort analogue : la destruction totale intervient en 1618, les ruines serviront de carrière. Ici comme ailleurs en Bretagne, le déclin du système féodal signifie la fin des châteaux forts et des places fortes [fig. 3, château de Rostrenen, plan cadastral].

II – Les châteaux

Sous cette appellation sont classés sept édifices à caractère monumental et résidentiel, globalement construits entre 1600 et 1900 [fig. 4, carte 2].

Situées en milieu rural, ces demeures plus ou moins vastes servaient à abriter les séjours saisonniers d'une noblesse qui n'y résidait qu'épisodiquement. Rosviliou en Duault, le Pélem en Saint-Nicolas, le « nouveau » château de Rostrenen (détruit), Keranguével en Paule, Coat-Hual (détruit) en Plouguernével, le Bois-Berthelot et le Glazan (détruit) en Canihuel sont, malgré leurs différences, des maisons de plaisance, des résidences des champs qui adoptent, aussi bien par leur implantation que leur structure, les formules préconisées depuis deux siècles par les théoriciens de l'architecture tels que Estienne, Androuet du Cerceau, Liger ou d'Aviler [fig. 5, château du Pélem].

Même si ces demeures, tout comme les châteaux forts, sont l'œuvre d'une seule et même classe, la noblesse, leur signification sociale et architecturale subit une mutation profonde. Pour le site, on cherche l'isolement commode et non plus l'emplacement stratégique. « Le lieu sera bon pour s'y établir s'il est fertile, s'il a en abondance les principales commodités de la vie et les matériaux propres à bâtir (...) ; s'il est proche d'une bonne rivière et d'un bois à chauffer et à hayer ; dans une distance raisonnable des villes et des grands chemins, sans en être ni trop près ni trop loin, pour qu'on puisse profiter de ce qu'ils ont d'utile pour le débit des denrées et pour les secours, les commodités de la vie, sans avoir l'embarras des visites et des passages trop fréquents » (6).

En général, on reconstruit sur l'emplacement ou à proximité d'édifices plus anciens détruits ou mutilés ; c'est le cas à Rostrenen où les propriétaires

font bâtir au début du XVIII^e siècle, sur les ruines de l'ancien château fort, leur nouvelle demeure au goût du jour, comportant, en 1785, un « principal corps de logis accompagné de deux pavillons » (7). La baronnie de Rostrenen englobe, à cette époque, six métairies nobles, douze moulins, deux fours banaux, deux bois de haute futaie ainsi que cinq étangs dont ceux de Botcanou et Coroncq.

Dans certains cas plutôt rares comme à Keranguével en Paule, on retrouve le lointain écho d'organisation de la villa romaine ; cette typologie, reprise aux XVI^e et XVII^e siècles, crée un cadre de vie et de travail où l'habitation seigneuriale, l'exploitation agricole et le stockage des récoltes se trouvent regroupés autour d'une cour commune [fig. 6, plan masse de Kéranguével], [fig. 7, château de Kéranguével, couleur].

Mais en général, la fonction économique, la « pars rustica » et la « pars fructuria » englobant la ferme, le bétail et les récoltes, tend à reculer ou est, au moins, rejetée hors du champ visuel de l'habitat seigneurial. La composition à cour fermée est progressivement abandonnée. Entouré de son environnement agrémenté, le logis subsistera seul, pourvu de pavillons latéraux en avant-corps peu accentués, exprimant ainsi le nouveau goût pour le développement « en ligne droite » [fig. 8, château de Coat-Hual].

L'unique trait architectural commun à tous les châteaux est l'élévation à trois niveaux avec rez-de-chaussée, étage et comble. Ce choix ne correspond pas seulement aux besoins des maîtres de l'ouvrage mais également aux solutions proposées par les discours sur l'architecture : « on élève les bâtiments de campagne moins hauts que ceux des villes parce qu'ils sont plus exposés aux vents et on n'y fait ordinairement qu'un étage » (8).

Par ailleurs, chaque élément de ce corpus restreint constitue, en soi, un cas particulier ; agrandissements ou transformations successives en font des *unicum* dont on ne peut déduire une typologie ; y déceler une évolution des emprunts esthétiques, surtout au XIX^e siècle, où, dans l'histoire de la grande demeure rurale, la modernisation devient une pratique courante.

Le château de Pélem reste un cas isolé, parce qu'il présente des liens étroits avec une structure urbaine. Le logis actuel a été reconstruit au milieu du XVII^e siècle sur l'emplacement d'un château antérieur autour duquel, peut-être dans la tradition du « bourg castral », s'était développé, dès le XV^e siècle, un noyau urbain avec halles et boutiques. L'ancienne belle et grande chapelle du château devient, en 1847, l'église paroissiale (cf. p.).

Rosviliou (vers 1610) et Keranguével (1717) reflètent bien les mutations structurelles intervenues au cours d'un siècle : à Rosviliou, l'élévation est dominée par un corps d'escalier qui accentue la verticalité de l'ensemble. À Keranguével, l'accent est résolument mis sur l'horizontalité, l'élévation à cinq travées obéit aux règles d'une symétrie parfaite. Le même souci d'ordonnancement s'exprime dans la façade à sept travées de Coat-Hual. Pour des édifices contemporains, l'organisation de l'espace intérieur n'aboutit pas nécessairement à des solutions analogues : ainsi à Keranguével, l'escalier est situé dans œuvre, simplifiant ainsi le plan-masse tout en annonçant

l'uniformisation de la structure et de l'élévation des grandes maisons rurales, et urbaines, qui en résultera peu après. A Coat-Hual, en revanche, la tour d'escalier hors œuvre coiffée d'un toit en carène accuse une conception monumentale mais quelque peu archaïque de l'édifice [fig. 9, Keranguével, photogrammétrie ; fig. 10, Keranguével, lambris]. [Encart « le château du XIX^e siècle »].

III – Les manoirs

Le mot et la chose

« Maison seigneuriale, habitation féodale accompagnée de parties agricoles » (10), le manoir est déjà pour Viollet-le-Duc un phénomène architectural particulièrement représentatif de l'Ouest de la France et de l'Angleterre. Dans sa définition du manoir, retenons l'essentiel qui, bien que l'auteur puisse ses exemples plutôt dans la typologie des châteaux forts, se confirme à travers l'architecture « médiane » bretonne.

« Le manoir (...) est l'habitation d'un propriétaire de fief, noble ou non (...). Le manoir (...) n'est qu'une maison peu étendue, entourée de murs avec jardin ; plus souvent c'est une agglomération de bâtiments destinés à l'exploitation, entourés de fossés, avec logis principal pour l'habitation du propriétaire (...). La question de défense est accessoire ; le manoir n'est qu'une maison de campagne suffisamment fermée pour être à l'abri d'un coup de main tenté par quelques aventuriers, elle ne prétend point résister à un siège en règle » (11). Il y avait, et il y a toujours, l'ambiguïté du mot et de la chose : le terme « manoir » revêt tantôt une connotation juridique et sociale, tantôt une réalité architecturale [fig. 11, carte « Manoirs étudiés »].

Moyennes et petites seigneuries étaient, sur le territoire étudié, particulièrement nombreuses, bien que bon nombre de ces « maisons » ou « tenues » nobles n'exerçaient aucune juridiction ; le nombre de manoirs dont les propriétaires n'avaient aucun droit de justice était, au XV^e siècle, sept fois plus important que le nombre des seigneurs exerçant le droit public. Une petite noblesse rurale nombreuse et souvent relativement démunie, tenait en propriété la plupart de ces manoirs. Ces terres sans justice, habitées et possédées en zone rurale, comme ici, par un noble qui, lui, dans le système hiérarchisé du féodalisme tardif, dépendait d'un seigneur, s'appelaient « sieuries » dans les textes du XV^e siècle. Ce terme a été récemment repris par J. Gallet (12) pour désigner une réalité historique et socio-économique précise. Réutilisation commode et utile d'un terme facilitant la compréhension de cette particularité bretonne qu'est le réseau extrêmement dense de petits manoirs ruraux. Les observations de J. Gallet dépassent souvent leur cadre géographique limité au Vannetais pour atteindre une signification plus globale ; le fonctionnement d'un manoir du Vannetais devient comparable à celui d'un manoir de Haute Cornouaille. Ce ne sont pas uniquement les grandes ou petites seigneuries laïques et les terres de l'Église qui ont façonné, modelé et structuré le paysage rural à la fin du Moyen Âge et à l'aube de l'époque moderne, mais des unités de propriété bien plus modestes, mais beaucoup plus nombreuses. L'existence de cinq ou six sieuries, donc de manoirs, par paroisse, semble avoir été une moyenne confirmée par les archives. C'est à travers un

corpus de manoirs relativement important qu'apparaissent des caractères architecturaux qui, même s'ils ne se distinguent pas toujours aisément de ceux de l'habitat rural, gardent leurs spécificités. [fig. 12, Guernoquen (Duault) ; fig. 13, Quinquis Saliou (Maël-Carhaix)].

Seigneurie et sieurie ont pour centre d'animation le manoir qui reflète à travers un décor architectural plus ou moins poussé, à travers l'utilisation de concepts plus modernes ou au contraire, plus conservateurs, le niveau économique et culturel de la noblesse qui y résidait. De loin, les manoirs marquaient le paysage par des masses construites plus importantes que celles des habitations paysannes. Un manoir, véritable cellule économique, ayant généralement une emprise au sol plus vaste que la maison paysanne, était entouré de terres qui permettaient l'autarcie du propriétaire. Cinquante hectares semblaient indiquer un bon niveau dans l'échelle des propriétaires fonciers (13), même si la réalité architecturale n'était pas toujours le reflet de la réalité juridique ou sociale. Le modèle architectural du manoir a su s'imposer par mimétisme, évoluant d'une couche sociale vers une autre, en général du haut vers le bas dans la société fortement hiérarchisée de l'Ancien Régime.

Cantons	Etudiés	Disparus *
Callac	28	17
Maël-Carhaix	10	10
Rostrenen	17	18
Saint-Nicolas-du-Pélem	22	18
Total	77	63

* Chiffres approximatifs, toutes sources confondues.

Ce tableau met en évidence un taux de disparition très élevé. Une première vague de disparitions se situe à la fin du XV^e siècle : les suites de la Guerre de Succession et un recul démographique sensible avaient affaibli la région ; aussi le pouvoir des grandes seigneuries laïques avait-il diminué lors du déclin des relations féodales classiques.

Nombre de manoirs	20 -
	19 -
	18 -
	17 -
	16 -
	15 -
	14 -
	13 -
	12 -
	11 -
	10 -
	9 -
	8 -
	7 -
	6 -
	5 -
	4 -
	3 -
	2 -
	1 -

Datation 1450-1500 1500-1550 1550-1600 1600-1650 1650-1700

La plus grande partie des constructions est postérieure au XV^e siècle. Cela correspond à une époque historiquement calme, heureuse, économiquement florissante, mais aussi à l'essor démographiques du XVI^e siècle. Le défrichement de landes, bois et marais permet l'extension des surfaces cultivables. On assiste ainsi à l'établissement de nombreux manoirs sur des terrains défrichés et non habités au XV^e siècle. Les proportions évaluées pour le Vannetais semblent être sensiblement les mêmes pour les manoirs des quatre cantons : leur création double par rapport au XV^e siècle ; des lieux nouvellement créés sont anoblis à condition que le propriétaire noble y réside ou y fasse mettre en valeur ses terres. Cette petite noblesse rurale se distingue, en dehors de la propriété d'une maison importante, par trois critères reconnus par l'ensemble de la communauté : gouvernement noble, tradition militaire et indépendance économique. Ceci explique aussi le caractère profondément économique de l'ensemble manorial [fig. 14, pressoir, l'Étang (Trébrivan)]. L'achat de terres et la construction d'un manoir peuvent aboutir à l'exemption fiscale et donc à la déclaration d'un lieu noble. Comme le montre Jean Kerhervé (14), on assiste, de plus en plus, à une constante mise en valeur des domaines. Les très nombreuses demandes d'autorisation de reconstruire les manoirs ou de les clore d'une enceinte correspondent à un désir d'être chez soi, à un besoin sécuritaire que les contemporains, tel Noël du Fail, considèrent, en plein XVI^e siècle, comme mesures nécessaires pour « faire tête aux voleurs et aux coureurs » (15). En même temps le désir d'augmenter la qualité architecturale et décorative de la demeure champêtre ne cesse de croître.

Peu d'exemples homogènes du XV^e siècle ont été conservés. Entre 1550 et 1650 on construit, mais on reconstruit aussi ; ici une précaution s'impose pour l'interprétation des chiffres : l'augmentation entre 1600 et 1700 ne correspond pas nécessairement à la création de manoirs mais plutôt à une époque de reconstruction et de transformation ; les dates relevées sur les édifices correspondent souvent à des modifications intervenues à cette époque [fig. 15, Kerloussouarn (Callac)].

La fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle furent dans la Cornouaille des Côtes-du-Nord, comme ailleurs en Bretagne, marqués par des événements tragiques, les guerres de la Ligue et une forte mortalité liée aux crises agricoles. Le tableau montre pourtant que l'ampleur des détériorations de manoirs n'a pas été significative ou a été suivie de reconstructions rapides, alors que les grandes forteresses et châteaux forts finissent par disparaître inéluctablement. Prenant leur relais, sieurie et manoir font partie, entre 1450 et 1700, des éléments fondamentaux de la société paysanne de l'Ancien Régime.

Le lieu et les parties constitutantes

L'étude toponymique de Bernard Tanguy (cf. p.) montre qu'un grand nombre de manoirs encore existants s'élèvent sur des emplacements peuplés et une première fois construits entre le XI^e et le XIV^e siècle : c'est le cas pour le Quinquis-Saliou en Maël-Carhaix ou l'Étang en Trébrivan.

Le choix du site manorial au centre de terres fertiles, à flanc de colline ou à proximité d'un cours d'eau irriguant un vallon, est la règle. Comme ailleurs

en Bretagne, la densité est plus élevée autour des villes et des bourgs de campagne actifs, placés à proximité des principales voies de communication. L'occupation de lisières de forêts à essarter est un phénomène confirmé par l'analyse toponymique et parfaitement lisible autour de l'ancien parc ducal de Duault.

L'isolement géographique, l'implantation à distance d'un hameau ou d'un village, caractérisent le manoir et le distinguent de la ferme. L'environnement du manoir est généralement structuré et aménagé, aujourd'hui parfois perturbé, mais encore aisément reconnaissable par une forte matérialisation foncière : bois et allées, étangs et viviers, moulins, colombiers et métairies font du manoir un ensemble architectural caractéristique du paysage rural breton.

Les textes signalent, dès le XVI^e siècle, que les manoirs d'une certaine importance comptent toujours une, parfois plusieurs métairies ou exploitations agricoles, situées à proximité immédiate de l'habitat seigneurial, comme à Kerlouët en Plévin, à l'Étang en Trébrivan, à Kerborgne et Kergontry en Plounévez-Quintin, ou à la Ville-Blanche en Canihuel [fig. 16, métairie de Kerlouët (Plévin)].

La description du manoir de Kergontry, en 1682, fait apparaître la structure manoriale habituelle ; l'ensemble est composé du « manoir et mesterye noble (...) consistant en une maison d'un estage et une maison à deux estages (...) et leur cour, issues, aire à battre (...), bois taillié en fustaye (...), sous bois de haute fustaye et la rabine qui conduit dudit manoir à la Chapelle Saint-Roch (...), le moulin nommé le moulin du bois (...) estant sur la rivière nommée Blavet, avec ses pécheries (...) » (16) [fig. 17, l'Étang (Trébrivan)].

L'affermage des terrains humides, propices à l'établissement d'étangs, viviers et pécheries, apparaît dès le XV^e siècle. Ces installations et leur exploitation, réservées à la noblesse, lui assuraient des revenus substantiels (17). L'exemple de l'Étang en Trébrivan, siège d'une importante seigneurie, illustre parfaitement l'utilisation maximale de l'eau : le fond encaissé d'une vallée traversée par une rivière permettait la mise en place d'un système d'irrigation complexe ; le quadrilatère régulier des vastes viviers avec leurs substructions maçonnées date probablement, comme les vestiges du logis seigneurial, des années 1580. D'autres viviers ou pécheries aujourd'hui disparus, ont existé à Kerguillou (1491) en Lanrivain, à Trovan et Kergontry en Plounévez-Quintin, au Rocleu en Peumerit-Quintin et à Lescanic en Saint-Connan.

Aucun colombier n'a été conservé, mais il en existait un grand nombre attesté par les archives.

Les manoirs les plus importants possédaient une chapelle dont seulement cinq, souvent à l'état de vestiges, par rapport à un total d'une trentaine, subsistent actuellement. Il s'agit généralement de constructions indépendantes, très simples, comme à Kerivoal en Duault, Kerbournet en Saint-Servais, Keringamp en Rostrenen ou Logueltas en Saint-Nicolas-du-Pélem [fig. 18, chapelle de Kérivoal (Duault)].

La disposition de l'habitat seigneurial et des communs autour d'une cour fermée, soit de murs, soit de bâtiments, accessible par un portail à deux portes, caractérise beaucoup de manoirs, et pas seulement en Bretagne. Cette structure d'origine médiévale à fonction défensive et remontant, comme à Kermabilo en Callac, aux années 1500, s'est partout maintenue jusqu'en plein XVII^e siècle [fig. 19, le Gollédic (Lanrivain) ; fig. 20, Clos-Bras (Bulat) ; fig. 21, Kerlevenez (Saint-Nic)].

Deux exemples de galeries ouvertes datant de la fin du XVI^e siècle, à l'Étang en Trébrivan et à Kerbastard en Lanrivain subsistent, malheureusement en état de vestiges. En Bretagne, une telle structure à l'intérieur même de l'enceinte d'un grand manoir n'est pas exceptionnelle. Ouvertes vers la cour, ces galeries étaient généralement de facture soignée et construites en pierre de taille. Aucun texte ancien ne nous renseigne sur leur fonction précise, puisqu'elles sont toujours liées aux seigneuries exerçant le droit de haute justice, ont-elles joué un rôle « architectural » dans l'exercice du pouvoir seigneurial ? [fig. 22, galerie, l'Étang (Trébrivan)].

Des galeries de ce type, par ailleurs bien connues dès 1530 dans les grands châteaux bretons tels que Châteaubriant ou Kerjean, ont disparu à la Villeneuve en Saint-Connan, au Penquer (18) et à Crec'h Morice (19) en Plounévez-Quintin, à la Ville-Blanche en Canihuel (20), à Kerguillio et à Beaucours en Lanrivain. Éléments de l'architecture noble, ces corps de bâtiments « à arcades » existent en 1584 à Kerbiguet en Gourin (21), au Diarnelez en Le Faouët (22), à Guernchanay en Plouaret (23) [Encart : la Ville-Blanche (Canihuel)].

L'élément fort : le logis

Les textes du XVI^e et XVII^e siècles utilisent plusieurs termes pour désigner le logis ou habitat seigneurial : manoir, maison, hébergement, château. Il est généralement situé au fond de la cour et aspecté au sud, plus rarement à l'est (Coatcouraval) ou à l'ouest (Rosviliou). [Encart : schéma de plans].

Les plans en L sont moins fréquents que les plans rectangulaires. Le changement de la structure architecturale apparaissant à travers les schémas de plans est, bien sûr, progressif : lentement mais constamment, avec parfois des apparitions de types intermédiaires, on assiste à la simplification du volume général, au recul du plan en équerre, à la disparition de l'escalier hors œuvre, à l'apparition de la symétrie et du toit à croupe, bref, à la normalisation, à la « régularisation » des plans et des élévations [fig. 23, Lampoul-Izella (Trémargat), photogrammétrie].

Les deux éléments clés du manoir, la salle et l'escalier symbolisent, à eux seuls, la signification sociale de cette architecture. Des travaux récents permettent de mieux cerner le phénomène architectural qu'est l'escalier (25). Il est non seulement indissociable de la demeure seigneuriale, mais il marque profondément la physionomie des façades, il les monumentalise d'abord, il les décharge ensuite. A l'intérieur, l'emplacement de l'escalier définit la fonction des pièces. Situé au centre de l'élévation antérieure, légèrement saillant ou en

demi hors œuvre, il désigne toujours une construction assez ancienne, antérieure à 1600, comme Kermabilo en Callac, Coat-Parquette en Sainte-Tréphine, Campostal en Rostrenen et Kerlouët en Plévin. Cette conception, caractérisant également quelques manoirs détruits mais documentés, a été progressivement abandonnée [fig. 24, Kermabilo (Callac), photogrammétrie]. Le système d'une tour hors œuvre postérieure, type Coatcouraval, apparaît relativement tôt libérant ainsi la façade principale d'une contrainte architecturale qui était, en même temps, une marque de prestige liée, à l'origine, au caractère défensif du manoir [fig. 25, Kermabilo (Callac), escalier].

Les plans en L permettent l'emplacement d'un escalier d'angle qui, dans le territoire étudié, est toujours situé sur l'élévation postérieure. Ce type de distribution souple et facile qui apparaît au XVI^e siècle, semble quelque peu archaïsant, en 1635, au Gollédic en Lanrivain. Si la tourelle saillante sur l'élévation postérieure correspond encore tout au long du XVII^e siècle à une solution généralement adoptée, l'escalier en vis, lui, est progressivement abandonné et remplacé par l'escalier droit. Les plans en L reculent, tout comme les tours d'escalier hors œuvre et l'escalier lui-même s'intègre dans un volume de plus en plus simplifié en perdant définitivement son impact monumental et symbolique.

En observant emplacement et fonction de l'escalier dans une perspective chronologique, on constate que plusieurs solutions ont pu être adoptées simultanément. Au XV^e siècle, deux conceptions différentes coexistent, la tour antérieure (Kermabilo) et la tour postérieure (Coatcouraval). Au XVI^e siècle apparaît, avec le plan en L, l'escalier d'angle, alors que des conceptions plus anciennes sont toujours en vigueur ; mais on constate un net recul de la tour antérieure, qui est la formule la plus archaïque [fig. 26, le Gollédic (Lanrivain) ; fig. 27, Clos Bras (Bulat) ; fig. 28, Lampoul-Izella (Trémargat)].

Quant à l'aménagement de l'espace intérieur, on note aussi bien des mutations que des permanences.

Tout comme l'escalier, la salle est la composante forte du logis ; autour d'elle s'agencent les autres cellules, moins prestigieuses, certes, mais tout aussi vitales : chambres, cuisine et celliers [fig. 29, Loguetas (Saint-Nic), potager]. L'organisation verticale avec salle au rez-de-chaussée et chambre à l'étage est la règle, tout comme la dualité salle/cuisine, structure fonctionnelle par excellence, qui apparaît à travers les schémas de plans.

Salle et chambre ne sont pas nécessairement des pièces antagonistes ; elles se prêtent à un usage souple, surtout dans les grands manoirs tels Kermabilo ou Coat-Couraval. « L'opposition pertinente (...) est (...) moins entre salle et chambre qu'entre une pièce centrale du logis (...), une salle/chambre, et des chambrettes disposées autour ou à côté d'elle, entre un singulier et un pluriel. Un tel logis, avec son noyau et ses alvéoles, constitue incontestablement l'atome de vie privée féodale » (26) [fig. 30, Coadernault (Rostrenen), lambris ; fig. 31, Kerantem (Carnoët), lambris].

La cheminée, lieu symbolique et support décoratif privilégié, est le reflet d'hésitations, d'archaïsmes et de modernismes stylistiques. Cet instrument monumental, indispensable pour chauffer des pièces souvent très vastes, garde, à cause de sa fonction et de son emplacement en pignon, une structure stable. Les cheminées sont généralement engagées, avec hotte droite parfois pourvue d'un arc de décharge ; linteaux monolithes et piédroits sont en granite. Structurellement, il n'y a pas de différence fondamentale entre la cheminée de Coatcouraval en Glomel (vers 1450), celle de Loguetas en Saint-Nicolas-du-Pélem (fin XV^e siècle) ou celle du Gollédic en Lanrivain (1635). L'unique exception à cette règle est Rosviliou où, vers 1620, la cheminée est incorporée : piédroits et manteaux sont traités sans décrochage, d'une manière aplatie, rappelant aussi bien l'ordre colossal que l'influence des modèles diffusés par l'œuvre de Philibert de l'Orme [Encart : cahier cheminées].

Quant au langage décoratif, on constate, à Kerloguennic en Paule, des emprunts d'inspiration savante : volutes, festons et bucranes ; phénomène localisé et limité, mais sans retard notable par rapport à la création régionale voire nationale. Ailleurs, le répertoire ornemental est beaucoup plus modeste : piédroits galbés ou gainés et, plus rarement, blasons sculptés comme à Kerivoal en Duault ou au Gollédic en Lanrivain.

En ce qui concerne les élévations et leur traitement architectural, l'absence de travées est, jusqu'au XVII^e siècle, la règle, mais la recherche de rythmes pour l'emplacement des ouvertures est antérieure à cette époque. La symétrie des baies et l'ordonnancement des élévations sont définitivement acquis à partir de 1600. En même temps, la recherche d'un langage architectural commun, inspiré des livres d'Architecture, se fait sentir.

Progressivement, les volumes ont tendance à diminuer. L'apparition du toit à croupe, fréquent à partir de 1650, modifie profondément la silhouette des édifices et marque, comme l'illustrent Kerloussouarn en Callac et Lampoul-Izella en Trémargat, la fin d'une époque. De même, le langage décoratif des façades évolue : le décor flamboyant sera, petit à petit, remplacé par des formes d'inspiration classique.

La Cornouaille des Côtes-du-Nord : Châteaux et Manoirs

NOTES

- 1) BOUTRUCHE, R. **Seigneurie et féodalité**. Paris, 1970, vol. II, p. 31.
- 2) A.D. Côtes-du-Nord : A. 54, série O. et A.D. Loire-Atlantique, B. 1088.
- 3) A.D. Finistère : 5 H 433.
- 4) A.D. Côtes-du-Nord : E 2723.
- 5) A.D. Loire-Atlantique : B 1109.
- 6) LIGER, L. **La nouvelle maison rustique (...)**. Paris, 1763, livre I, chapitre 2.
- 7) A.D. Côtes-du-Nord : E 2723.
- 8) LIGER, L. **Op. cit.**
- 9) BOURDON, F. **La ruine des châteaux au XIX^e siècle**. In : *Le château en France*. Paris, 1986, p. 359.
- 10) VIOLLET-LE-DUC, E. **Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle**, 1863, tome VI, p. 300.
- 11) VIOLLET-LE-DUC, E. **Ibid.**, p. 300-303.
- 12) GALLET, J. **La seigneurie bretonne (1450-1680). L'exemple du Vannetais**. Publications de la Sorbonne. Travaux du Centre de Recherches sur les civilisations de l'Europe moderne. Paris, 1983.
- 13) KERHERVÉ, J. **L'État breton aux XIV^e et XV^e siècles. Les ducs, l'argent, les hommes**. Paris, 1987.
- 14) KERHERVÉ, J. **Ibid.**, vol. II, p. 409-494.
- 15) NOËL DU FAIL. **Contes et discours d'Eutrapel**. Paris, 1875, tome II, p. 265-266. L'auteur parle de l'entrée de sa « maison aux champs » : « je l'ay bastie d'une moienne force, pour faire teste aux voleurs, courreurs, et à l'ennemi, si Dieu me / voulait chastier en ceste partie ».
- 16) A.D. Côtes-du-Nord : E 2991.
- 17) KERHERVÉ, J. **Op. cit.**, vol. I, p. 459.
- 18) A.D. Côtes-du-Nord : E. 2991. Aveu de 1709.

- 19) A.D. Côtes-du-Nord : E 2992. Aveu de 1711 : « (...) maison principalle et les galeries (...). »
- 20) Archives du château de Quintin (Côtes-du-Nord).
- 21) INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE. Région Bretagne. Morbihan, Cantons Le Faouët et Gourin . Paris : Impr. nationale, 1975, p. 102, 491-493. (Inventaire Topographique).
- 22) Ibid., p. 38, 267-269.
- 23) MUSSAT, A. **Arts et cultures de Bretagne. Un millénaire.** Paris, 1979, p. 187.
- 24) « (...) la cour au devant avec une galerie a costé et pavillon au bout, escurie au dessous et une fuye à pigeons au-dessus dudit pavillon (...) ». Archives du château de Quintin (Côtes-du-Nord).
- 25) L'escalier dans l'architecture de la Renaissance. De architectura. Collection dirigée par André Chastel et Jean Guillaume. Paris, 1985.
- 26) Histoire de la Vie Privée. Tome II. De l'Europe féodale à la Renaissance. Sous la direction de Georges Duby. Paris, 1985. Les aménagements de l'espace privé, par Dominique Barthélémy, p. 418.

Christel Douard